

Lycée Français de Tananarive



CENTRE D'EXAMEN

Tél : +261 20 23 425 25

Fax : +261 20 22 415 28

examens@egd.mg

PROCEDURE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DU DIPLÔME NATIONAL DU BREVET (DNB)

CANDIDATS INDIVIDUELS ET CNED

Session 2020

Le registre des inscriptions au DNB session 2020 sera ouvert du **mardi 12 novembre au vendredi 29 novembre 2019.**

Les inscriptions se font exclusivement par internet à l'adresse suivante :

<http://www.ac-reunion.fr/>

Rubrique : Examens et concours / EXAMENS / DNB - Diplôme National du Brevet

Veillez prendre connaissance des informations ci-dessous avant de débiter votre inscription :

1- Etat civil

Nous attirons votre attention sur la saisie des informations sur le portail d'inscription. Sur ce point, vous veillerez à porter une attention particulière :

- à l'état civil de chaque candidat (nom de famille, ordre de prénoms, date et lieu de naissance). La vérification de l'état civil doit s'effectuer à l'aide de la copie de la pièce d'identité du candidat, ou du livret de famille).

La signature du document de confirmation d'inscription est un acte personnel, engage son auteur et ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure. L'inscription d'un candidat sous un nom qui n'est pas celui de l'état civil, l'erreur d'une simple lettre ou l'inversion/l'absence d'une lettre risquent d'avoir pour effet d'invalider les épreuves subies

- au code postal pour l'adresse, il faut obligatoirement mettre « 99999 ».

2- Demande d'aménagement d'épreuves (voir circulaire ci-joint)

Les demandes d'aménagements des conditions de passation des épreuves du DNB pour les candidats présentant un handicap aux mêmes dates que les inscriptions au DNB. Les demandes sont à saisir à l'adresse suivante : <http://www.ac-reunion.fr>, rubrique examens et concours / Aménagement d'examen.

Nous vous rappelons que cette démarche relève de la famille et que notre service pourra apporter son aide dans la limite de sa compétence.

Merci de bien vouloir respecter le calendrier ci-dessous :

- Saisie des demandes : pendant la période d'ouverture du registre d'inscription à l'examen et **au plus tard le vendredi 6 décembre 2019**, délai de rigueur
- Dépôt du dossier (pour les candidats non scolaires) au médecin désigné par l'autorité consulaire de l'ambassade de France **avant le vendredi 13 décembre 2019**.

3- Droit d'examen

Le tarif pour le DNB est fixé à 350 000 ariary pour la session 2020. Ce droit d'examen est payable auprès de l'agent comptable du lycée français de Tananarive. La caisse est ouverte tous les jours de 7h00 à 12h00 du lundi au vendredi au LFT (site Ambatobe). Veuillez vous munir de votre confirmation ou récapitulatif d'inscription. A titre d'information, le versement en espèces est limité à 1 million d'ariary. Cependant, vous pouvez procéder à un versement auprès de la BMOI Analamahitsy (RIB ci-dessous).



Relevé d'Identité Bancaire

Titulaire du compte : **AGENT COMPTABLE DU LYCEE FRANCAIS DE TANANARIVE**

Domiciliation : **00003 ANALAMAHITSY**

Code banque Code Agence Numéro de compte Clé RIB
00004 00003 01272920101 92

IBAN : **MG46 0000 4000 0301 2729 2010 192**

BIC : **BMOIMGMG**

A remettre à tout organisme demandant vos références bancaires

4- Epreuves

Le jour des épreuves, vous devrez apporter :

- votre convocation
- votre pièce d'identité avec photo
- la notification d'aménagements aux examens, le cas échéant